

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Projet de loi 691 : l'APTS demande au ministre Barrette de laisser les députés se prononcer**

Longueuil, le 26 mai 2016 – L'APTS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, de permettre aux députés de l'Assemblée nationale de voter sur le projet de loi 691, déposé hier par la députée du Parti Québécois, Diane Lamarre, et qui vise à interdire la facturation de frais accessoires pour des services assurés.

« Il est grand temps de faire cesser cette pratique, qui nuit à l'accessibilité des services, indique la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Par exemple, certains médecins n'hésitent pas à facturer jusqu'à 200 \$ aux patients pour l'application de simples gouttes ophtalmiques. C'est beaucoup d'argent pour les personnes les plus vulnérables, entre autres, qui paient déjà pour ces services par le biais des impôts et des taxes. Cette double facturation doit cesser. »

Il y a urgence d'agir. La vérificatrice générale a même déploré dans un rapport remis le 11 mai dernier que ces frais échappent au contrôle du gouvernement et a blâmé le ministère pour sa gestion « ambiguë, confuse et incomprise » du dossier. « Le projet de M<sup>me</sup> Lamarre a le grand mérite d'être clair et de retirer au ministre toute possibilité de publier par règlement une liste de frais facturés par les médecins aux patients. Monsieur Barrette doit être cohérent. S'il est sérieux dans sa volonté d'éliminer cette taxe déguisée, il doit permettre l'adoption de ce projet de loi en l'appelant en chambre », de conclure Carolle Dubé.

**À propos de l'APTS**

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :  
Francis Boucher, conseiller en communication  
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)